RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

les Crous

# Décision n°20240325-3 portant délégation de pouvoir de la Présidente du Cnous à monsieur Quentin Guillemain

Publié le 27 mars 2024, Mis à jour le 27 mars 2024

**La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,**

***Vu*** *le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;*
***Vu*** *le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte Durand à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;*
***Vu*** *le contrat à durée indéterminée du 1er février 2016 recrutant monsieur Quentin Guillemain, en tant qu'agent contractuel de la fonction publique de catégorie A, sur le poste de chef de cabinet du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,*

**DÉCIDE,**

**Article Unique**

Délégation de pouvoir est donnée à monsieur Quentin Guillemain pour assister et intervenir en tant que représentant du Centre National des oeuvres Universitaires à l'audience fixée le 29 mars 2024 devant le Tribunal administratif de Melun dans l'affaire référencée n°2400213-4.

Vanves,

Le 25 mars 2024

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND